

## Cours : Histoire économique et sociale de l'Europe après 1945

### Conférence-débat avec Prof. Luca Ratti

#### *Thème : La pauvreté des travailleurs dans l'Union européenne (tendances et réactions)*

### Compte-rendu

Dans le cadre de Winter Online Lecture Series 2022<sup>1</sup>, le cours "*Histoire économique et sociale de l'Europe après 1945*" donné par Dr Elena Danescu dans le cadre du Master en Histoire européenne contemporaine à l'Université du Luxembourg a accueilli, lors de la session du 20 décembre 2022, le Prof. Luca Ratti<sup>2</sup>, professeur dans le département de droit et directeur du Master en droit européen à l'Université du Luxembourg. Depuis février 2020, il coordonne le projet Horizon2020 « WorkYP : Working, Yet Poor<sup>3</sup> » axé sur la pauvreté au travail et la citoyenneté sociale européenne. C'est dans cette perspective que Luca Ratti est intervenu pour nous expliquer ce projet et ses résultats censés examiner la pauvreté des travailleurs au sein de l'Union européenne, avec une focalisation particulière sur le Luxembourg. Cette conférence a été construite autour de plusieurs interrogations.

Tout d'abord, Luca Ratti s'est penché sur la question "**Qu'est-ce que la pauvreté laborieuse ?**". Lors de cette session, a été explicité un indicateur spécifique introduit à partir des années 2000 et appelé "At Risk Of Poverty" (AROP), qui est utilisé pour déterminer l'exposition au risque de pauvreté au travail. Deux facteurs alimentent le risque de pauvreté des travailleurs (qu'il soit indépendant ou salarié). Tout d'abord, le temps – le travailleur doit avoir exercé son travail sur une durée dépassant les 7 mois. Ensuite, le revenu perçu par l'individu – qui doit être inférieur à 60% du revenu disponible médian du ménage. Ce pourcentage constitue également la ligne du seuil de pauvreté.

Poursuivons avec la question "**Comment le projet WorkYP aborde-t-il l'étude de la pauvreté laborieuse en Europe ?**" Il faut savoir que ce projet financé par Horizon Europe 2020 (programme

de financement de l'UE pour la recherche et l'innovation<sup>4</sup>) a émergé suite à la constatation que la pauvreté au travail n'est pas répartie de façon uniforme en Europe ; à partir de ce constat – et prenant en considération une approche interdisciplinaire - on a analysé cette tendance sociale croissante des travailleurs à risque (sous le seuil de pauvreté).

---

<sup>1</sup> Pour en apprendre plus consultez :

[https://wwwen.uni.lu/edic/our\\_projects/2022\\_edition\\_winter\\_online\\_lecture\\_series\\_wols\\_on\\_europe\\_14\\_19\\_20\\_21\\_december](https://wwwen.uni.lu/edic/our_projects/2022_edition_winter_online_lecture_series_wols_on_europe_14_19_20_21_december)

<sup>2</sup> Luxembourg, U. du. (s. d.). Luca Ratti. Université du Luxembourg. [https://wwwfr.uni.lu/fdef/departement\\_droit/equipe/luca\\_ratti](https://wwwfr.uni.lu/fdef/departement_droit/equipe/luca_ratti) (consulté le 24.12.2022)

<sup>3</sup> Working Yet Poor – WYP Official Website. (s. d.). <https://workingyetpoor.eu> (consulté le 24.12.2022)

<sup>4</sup> Horizon Europe. (s. d.). Commission européenne. [https://commission.europa.eu/funding-tenders/find-funding/eu-funding-programmes/horizon-europe\\_fr](https://commission.europa.eu/funding-tenders/find-funding/eu-funding-programmes/horizon-europe_fr) (consulté le 24.12.2022)

Pour étudier ce phénomène, ont été choisis sept pays de l'UE (la Suède, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne et la Pologne) avec des données géopolitiques variés, ayant des systèmes juridiques et des niveaux de développement économiques différents. Dans chacun de ces pays, le concept de « groupes de personnes particulièrement vulnérables et sous-représentées » (groupes VUP) a été introduit et analysé par des équipes de recherche interdisciplinaires (économistes, sociologues, juristes...).

Le concept des groupes VUP a été créé avec l'objectif de traiter le phénomène de pauvreté au travail de manière concentrée en se focalisant davantage sur les groupes les plus touchés plutôt que sur les travailleurs en général, comme groupe unique. Ainsi, les groupes VUP se structurent en 4 catégories différentes :

1. Les travailleurs **peu ou pas qualifiés** qui ont des contrats de travail standard et sont employés dans des secteurs traditionnellement pauvres (nettoyage, HORECA) ;
2. Les travailleurs **indépendants**, mais économiquement dépendants ;
3. Les **travailleurs flexibles ou atypiques** (par exemple, les contrats à durée déterminée, les travailleurs intérimaires, les travailleurs à temps partiel involontaire et les contrats de mini-job) ;
4. Les **travailleurs occasionnels**/à horaire irrégulier et les **travailleurs des plateformes** (les livreurs).

Par rapport au projet "Working, Yet Poor", ont pu émerger des statistiques relatives aux trois premiers groupes VUP concernant les sept pays participants. En analysant ce tableau de données<sup>5</sup>, il est possible de tirer des conclusions intéressantes.

Figure 1 :

	BE	DE	IT	LU	PL	SE	NL
<b>VUP Group 1 (Low- or unskilled worker with standard employment contracts)</b>							
Share	7,9 %	16,5 %	10,4 %	9,5 %	8,3 %	7,5 %	14,4 %
AROP	4,8 %	14,4 %	14,3 %	19,6 %	5,4 %	8 %	4,4 %
Severe MD	1,5 %	2,0 %	5 %	0,7 %	2 %	1,0 %	0,61 %
<b>VUP Group 2 (Self-employed persons)</b>							
Share	7,8 %	5,3 %	13,5 %	2,3 %	14,3 %	6,1 %	13 %
AROP	15 %	24,6 %	18,6 %	13,6 %	28,9 %	24,3 %	14,3 %
Severe MD	1,8 %	2,2 %	5,7 %	0,5 %	1,8 %	0 %	1,4 %
<b>VUP Group 3 (Flexibly employed persons, i.e. fixed term workers, temporary agency workers and involuntary part-time workers)</b>							
Share	12,8 %	18,2 %	15,8 %	12 %	16,6 %	12,2 %	22,5 %
AROP	11,3 %	15,5 %	21,5 %	24,2 %	9,1 %	19,5 %	6,9 %
Severe MD	6,1 %	2,6 %	13,5 %	3 %	4,8 %	3,5 %	1 %

**SHARE** : pourcentage des travailleurs sur le marché du travail

**AROP** : exposition à la pauvreté en générale (pauvreté relative)

**Severe MD** (severe material deprivation) : taux de pauvreté absolue, c'est-à-dire l'impossibilité de bien gagner sa vie

© Prof.Luca Ratti, présentation PP lors de la conférence-débat du 20.12.2022

Ce tableau nous donne des informations précises sur le marché de l'emploi des pays analysés. On voit, par exemple, que les marchés du travail néerlandais et allemand possèdent un pourcentage assez élevé

<sup>5</sup> Tableau présenté lors de la conférence du 20 décembre 2022 à l'Université du Luxembourg.

de travailleurs atypiques/flexibles, ou que le Luxembourg ne possède pas beaucoup de travailleurs indépendants par rapport aux autres pays. Pour rester dans l'analyse de l'emploi au Luxembourg, on remarque grâce à la deuxième ligne "AROP" que les travailleurs dans ce pays sont fortement exposés au risque de pauvreté en général, surtout pour les groupes VUP 1 et 3. Ces chiffres sont parmi les plus élevées dans l'Union européenne. En revanche - et toujours en comparant les chiffres luxembourgeois avec la troisième ligne "Severe MD" - on se rend compte que le taux de pauvreté absolue au Grand-Duché est moindre que dans les autres pays inclus dans les statistiques, voire très bas. Cette différence montre le bon fonctionnement des mesures assurées par l'État en termes d'assistance et de sécurité sociale des individus.

Avant de passer à la partie qui est plus spécifique au Grand-Duché du Luxembourg, le professeur Luca Ratti a rappelé ce que l'Union européenne **a fait et fait pour lutter contre la pauvreté laborieuse**. En effet, cette pauvreté a été un phénomène toujours présent sur l'ensemble du territoire communautaire. De 1975 à 1994, l'UE a lutté contre ce phénomène, en ciblant essentiellement la pauvreté absolue. C'est seulement à partir des années 2000 que la pauvreté relative a commencé à être prise en considération par les institutions européennes, car elle était de plus en plus visible au sein des sociétés. C'est tout d'abord en 2003 que l'indicateur AROP (mentionnée à la page 1) a été introduit. À partir de 2010, l'UE proposait plus d'emplois sur le marché, ce qui était considérée comme un moyen de combattre la pauvreté au travail. Cependant, cette stratégie n'a pas vraiment fonctionné puisque la pauvreté au travail a davantage augmenté après la mise en œuvre de ce plan. En 2017, par la création du Socle européen des droits sociaux<sup>6</sup>, une impulsion nouvelle est donnée au développement de

mesures et d'une politique nouvelles. En 2019, de nouvelles recommandations sur la protection sociale pour tous ont été émises. En 2021, le Parlement européen a également suivi cette politique en adoptant une résolution importante sur la pauvreté et les inégalités des travailleurs. Plus récemment, la Commission européenne a proposé des directives sur un salaire minimum adéquat et sur les travailleurs des plateformes numériques.

Le Professeur Ratti a également considéré la situation de la pauvreté laborieuse au Luxembourg, en abordant sur plusieurs questions, dont la première est « **Comment la pauvreté laborieuse a-t-elle évolué au Luxembourg ?** ». Les données les plus récentes montrent que la pauvreté du travail au Luxembourg est supérieure à la moyenne européenne (12,1% contre 9,0% dans l'UE).

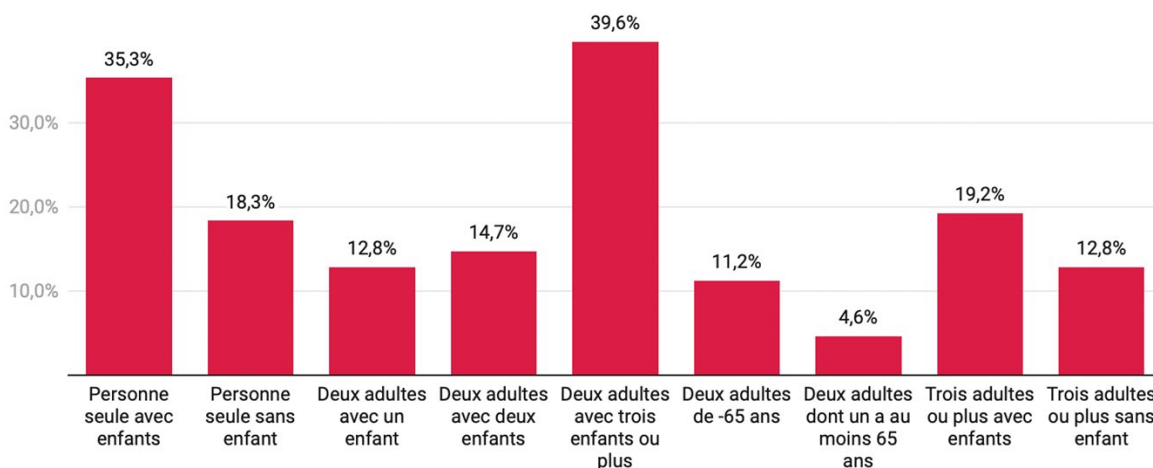
---

<sup>6</sup> *Les 20 principes clés du socle européen des droits sociaux*. (s. d.). Commission européenne.  
[https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/economy-works-people/jobs-growth-and-investment/european-pillar-social-rights/european-pillar-social-rights-20-principles\\_fr](https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/economy-works-people/jobs-growth-and-investment/european-pillar-social-rights/european-pillar-social-rights-20-principles_fr) (consulté le 24.12.2022).

Figure 2

## Taux de risque de pauvreté par type de ménage

Données pour 2020 exprimées en pourcentage



Graphique: wort.lu/fr • Source: [Panorama social 2022 de la CSL](#) • Créé avec [Datawrapper](#)

Le graphique ci-dessus<sup>7</sup> montre que les ménages les plus exposés au risque de pauvreté au travail sont ceux où il n'y a qu'une seule personne qui perçoit un revenu et qui a des enfants. Les ménages où il y a deux adultes qui travaillent et qui ont trois enfants ou plus sont également exposés à ce risque. La présence des enfants constitue un facteur qui expose les ménages au risque de pauvreté au travail, tout comme le fait d'être un ou plusieurs adultes dans le ménage.

L'exposé s'est poursuivi avec la question **“Qu'est-ce que cela signifie d'être un travailleur pauvre au Luxembourg ?”** La Constitution luxembourgeoise protège les individus contre la pauvreté. Mais, c'est un principe très général. L'Article 11 de la Constitution luxembourgeoise dit : *“La loi règle quant à ses principes (...) la lutte contre la pauvreté.”*<sup>8</sup> Cela signifie que le rôle de la loi est d'établir des principes généraux. Mais, il faut aussi s'interroger sur l'efficacité de la loi pour lutter contre la pauvreté au travail.

**Les travailleurs pauvres au Luxembourg** sont répartis dans les mêmes quatre groupes VUP.

En ce qui concerne le groupe VUP 1, on s'aperçoit que le risque de pauvreté au travail s'élève à 37%<sup>9</sup> si le ménage est constitué d'une personne qui travaille et de 11,7%<sup>10</sup> s'il y a plus d'une personne qui travaille dans le ménage. Cela signifie que pour échapper au risque de pauvreté au travail, il faut que plus d'une personne exerce une profession au sein du ménage. Dans cette perspective, on peut alors dire qu'il y a un paradoxe, notamment en ce qui concerne le rôle du travail des femmes dans le ménage. En effet, le niveau effectif du travail de la femme est considéré seulement comme une contribution adjointe au ménage, ce qui signifie que la pauvreté au travail des femmes est cachée derrière le travail du breadwinner, donc du premier travailleur du ménage.

Le deuxième groupe VUP sont les indépendants à faibles revenus (cette catégorie ne concerne pas les médecins, avocats, architectes, etc), qui sont peu présents au Luxembourg. Cela explique le faible taux d'exposition au risque de pauvreté au travail dans ce secteur.

<sup>7</sup> Tableau présenté lors de la conférence du 20 décembre 2022 à l'Université du Luxembourg.

<sup>8</sup> Source : <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/constitution/1868/10/17/n1/consolide/20200519> (consulté le 24.12.2022).

<sup>9</sup> Statistique présentée lors de la conférence du 20 décembre 2022 à l'Université du Luxembourg.

<sup>10</sup> Statistique présentée lors de la conférence du 20 décembre 2022 à l'Université du Luxembourg.

Le troisième groupe VUP sont les travailleurs atypiques (les contrats à durée déterminée, le travail à temps partiel, les intérimaires, etc). En général, le travail atypique en Europe est énormément plus exposé au risque de pauvreté au travail, particulièrement pour des raisons juridiques. L'un des facteurs les plus importants à considérer à l'analyse de ce paramètre est le nombre d'heures, comme par exemple le nombre d'heures de travail et le nombre d'heures pour aller au travail.

En ce qui concerne le quatrième groupe VUP, à ce jour, il n'y a pas de données statistiques, ni de généralisation du travail ou de cadre réglementaire spécifique au Luxembourg, la recherche étant toujours en cours

**Pour lutter contre la pauvreté laborieuse dans son territoire, l'État luxembourgeois** met en place une combinaison de mesures. Par exemple, il y a le "REVIS" ( le revenu d'inclusion sociale). Il y a également des crédits d'impôt ou des prestations de chômage, mais aussi des politiques actives du marché du travail et l'indexation du salaire minimum. Ces mesures ont pour but de faciliter la vie de ceux qui ont besoin de se qualifier ou de s'insérer sur le marché du travail. En ce qui concerne le risque de pauvreté au travail au Luxembourg, les ménages les plus touchés sont les ménages avec des enfants, notamment ceux des travailleurs migrants. De surcroit, les travailleurs peu qualifiés exerçant dans les secteurs privés sont particulièrement touchés par le risque de pauvreté au travail, notamment à cause du niveau de leur salaire. . Cependant, même si différentes mesures sont appliquées pour lutter contre la pauvreté des travailleurs, on peut constater que le risque de pauvreté est assez élevé au Luxembourg.

#### Débat avec le Professeur Luca Ratti

Après la présentation du Prof. Luca Ratti sur le phénomène de la pauvreté des travailleurs au sein de l'Union européenne et son regard porté sur le Luxembourg, Dr Danescu a ouvert le débat avec les étudiants (et le public en ligne), pour un échange enrichissant. Des réflexions autour **de la question de la crise du logement au Luxembourg** et la relation de cette crise avec la pauvreté au travail ainsi que des **questions sur les taux de risque de pauvreté par type de ménage** ([voir figure 2](#)) ont été abordées.

Une question du public s'est consacrée sur l'échantillon des pays analysés, à savoir les sept pays de l'UE d'essence socio-politique et économique assez différente. Dans le contexte de la liberté de circulation et d'établissement, l'intervenante se posait **la question de si le scénario de la liberté de circulation et d'établissement entre ces pays pouvait en l'occurrence modifier la configuration de la pauvreté au travail dans certains pays**. Le Professeur Ratti explique que dans le cadre du projet WorkYP, son équipe s'est aussi posé la question des facteurs de la libre circulation des travailleurs mobiles - les frontaliers.. Par choix, les chercheurs ont pris en compte uniquement les travailleurs "qui ne se déplacent pas". Selon le professeur, la politique européenne a mis en place des lois pour favoriser le travail des travailleurs mobiles, qui se déplacent ("cross-bordering"), mais n'a fait que très peu d'efforts pour les personnes qui restent dans un pays pour y travailler : il a même mentionné une "guerre entre les *stayers* et les *movers*".

Une autre intervention a visé le fait que la **politique sociale n'est pas une politique communautaire et reste toujours une expression des politiques nationales**. La politique sociale d'un pays peut être forte lorsque la redistribution fiscale est forte, comme c'est le cas au Luxembourg, mais d'autres pays au sein de l'Union européenne, moins prospères et développés, ne peuvent pas profiter d'une telle redistribution fiscale. Il faut néanmoins ajouter que l'Europe sociale a énormément évolué dans ce sens, en évoquant par exemple les normes communes en matière de sécurité sociale (« la sécurité sociale pour tous ») ou les discussions sur un salaire social minimum en Europe, qui auront des répercussions sur la structuration de la politique sociale de chaque État membre.

Une autre question s'est portée sur la **“pauvreté cachée des femmes”**. Pour mieux pouvoir analyser cette thématique parfois considérée comme assez délicate, le Professeur Ratti a évoqué les résultats de la recherche de Sophie Ponthieux, qui avait analysé comment les inégalités des femmes sont cachées au sein du taux de pauvreté de travail. Il est clair qu'il existe une inégalité réelle entre les salaires des hommes et des femmes, aussi bien dans les pays pauvres que riches. Mais il existe néanmoins aussi une énorme différence en termes d'occasions de gagner des rémunérations plus élevées entre hommes et femmes. Ensuite, il existe encore le phénomène du travail atypique, qui est d'ailleurs plus élevé chez les femmes (y compris en raison de leurs périodes de maternité) que chez les hommes.

Une autre **question posée est celle des perspectives de travail des immigrés au Luxembourg**, des travailleurs qui sont considérés par le Professeur Ratti comme des *movers*. Prof. Ratti répond à cette question de façon très directe : en raison de leurs problèmes d'intégration sur le marché de travail, les travailleurs immigrés non- Européens risquent de tomber dans la pauvreté malgré un travail rémunéré et donc de devenir des travailleurs pauvres. Ici encore, **le les femmes jouent un rôle crucial** : dans la plupart des cas, elles travaillent au sein de la famille, pour soutenir le ménage, et il est extrêmement rare que les femmes aient la chance et la possibilité de chercher elles-mêmes un travail, nécessaire pour soutenir la famille financièrement.

Une autre question s'est portée sur **le salaire minimum garanti** au sein des pays auxquels ont été effectuées les analyses statistiques, et en particulier sur son rôle d'équilibrer et même de prévenir la pauvreté des travailleurs. Dans sa réponse, Luca Ratti fait référence au concept de groupes de personnes particulièrement vulnérables et sous-représentées (**groupes VUP**). Selon Prof. Ratti, toute personne qui touche le salaire minimum garanti devrait se retrouver dans le premier groupe des VUP (voir figure 1), donc du groupe des travailleurs peu ou pas qualifiés, mais qui ont un contrat de type standard, peu rémunéré, mais valorisé par un salaire minimum garanti par la loi du pays. Selon Ratti, il y a deux aspects à considérer en évoquant le salaire social minimum, même dans un pays comme le Luxembourg, où le salaire social minimum est très élevé. Le salaire social minimum est, en théorie, une mesure qui aide les individus à s'échapper des risques de pauvreté. Mais, en phase d'inflation, une augmentation du salaire social minimum<sup>11</sup> n'a que très peu de répercussions sur le risque de pauvreté des travailleurs. Cependant, une politique d'aide socio-familiale, les allocations pour enfants, ciblant l'aide financière spécifique auront, selon l'expert, beaucoup plus d'effets positifs sur la situation financière des familles de travailleurs, qu'une augmentation marginale du salaire social minimum.

En guise de conclusion, la dernière question posée par la Professeur Danescu a porté sur l'hypothèse du Prof. Luca Ratti, qui concerne **la privation d'une partie de la jouissance de la citoyenneté européenne de certaines personnes**, ceci dû au fait qu'ils sont des travailleurs pauvres. L'intervenante a voulu savoir quelle composante de cette citoyenneté européenne est la plus touchée par cette pauvreté. L'hypothèse du Professeur Ratti ne se porte pas sur les éléments, qu'il considère lui-même comme les aspects “classiques” de la citoyenneté, comme le droit d'aller voter ou d'être voté et donc participer au processus politique, mais plus sur des facteurs comme les droits sociaux. C'est dans ce cadre que le Professeur cite une étude réalisée par des collègues belges et italiens, intitulé « *Social Citizenship in Europe* »<sup>12</sup>. Selon ce concept, la citoyenneté est aussi basée sur des éléments comme la participation à la vie sociale et économique. C'est pour cela que le Professeur Ratti souligne que le travail reste essentiel dans cette participation sociale et donc, un élément clé dans l'exercice de la citoyenneté et la participation à la démocratie européenne.

Luxembourg, 24 décembre 2022

<sup>11</sup> Dès le 1er janvier 2023, le revenu minimum augmentera de 3,2% : <https://lequotidien.lu/a-la-une/luxembourg-le-salaire-minimum-va-augmenter-de-32/> (dernière consultation : 24 décembre 2022).

<sup>12</sup> *Eu.Social.Cit. Project* : <https://www.eusocialcit.eu/project/> (dernière consultation : 24 décembre 2022).